



N° RNA W052002519
N° SIREN 453887705

Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap

Caserne Fontreyne B.P. 103 - 05007 GAP Cedex
téléphone : 04.92.40.65.53
contact@cslg-gap.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CARTONNAGE- LOISIRS CRÉATIFS

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accès et de fonctionnement de la section Cartonnage-Loisirs créatifs.

- La section Cartonnage-Loisirs Créatifs du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap (CSLG Gap) a pour objet de rassembler les adeptes de la pratique de l'activité culturelle mentionnée ci-dessus .
 - La section fait partie intégrante du Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie de Gap.
- En tant que telle, elle est administrée juridiquement et statutairement par le dit club et plus spécifiquement par le présent règlement intérieur.

1- Adhésion :

- Inscription : 25 €.
- Nombre d'adhérents : maximum 10.
- Condition d'âge : aucune.

2- Structure et créneaux horaires :

- Créneaux/Horaires : Jeudi de 10 h 00 à 16 h 30
- Vacances scolaires : Ouverture adaptée suivant la présence des membres.

3- Déroulement des séances :

- Responsables de la section : Christiane LE MORE – Pascale AUBERT
- Modalités de déroulement des séances : Les séances se déroulent dans la salle dédiée aux activités culturelles caserne Fontreyne.
- Entretien : L'entretien des locaux est à la charge des différentes sections qui l'utilisent (peinture sur porcelaine, encadrement, cartonnage couture).

4- Responsabilités :

- Assurance - couverture CSLG : Assurance-licence fédérale CSLG auprès de la FCD.

5- Séance d'essai :

- Modalités : Possibilité de venir passer une journée d'essai avant de s'inscrire.

6- État d'esprit :

- Attitude et comportement : Bon esprit, convivialité et camaraderie.

7- Équipement personnel :

- Tenue : aucune tenue particulière.
- Équipement : l'adhérent doit posséder son propre matériel. Cependant, la section possède divers matériels en dépannage pour les journées d'essai.

8- Sécurité :

- Matériels/Service de secours : trousse de secours sur place – infirmerie – gendarmerie à proximité.

9- Droit à l'image :

Des photos concernant les activités de la section pourront être utilisées en communication sur le site internet du CSLG. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos, il devra le signaler aux responsables de la section.

10- Propositions :

- Évolution de la section : des sorties sont organisées pour assister à diverse expositions, salons et faire des stages ou faire venir des animateurs extérieurs.
- Concours : les adhérents peuvent participer à des concours proposés par le CSLG.

Le présent règlement intérieur est de stricte application.

La mise en application des sanctions et/ou mesures est régie par les statuts et le règlement intérieur du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap.

Fait à Gap, le 22 mai 2025

Bernard ADAM
Président du CSLG Gap

